



COMMUNIQUE DE PRESSE

FORCE OUVRIÈRE persiste et signe : Maintien des DUT actuels en deux ans !

Le projet d'un passage d'un DUT 180 (pour 180 « crédits ECTS ») en 3 ans s'inscrit dans le cadre défini par l'arrêté licence auquel Force ouvrière s'est opposée.

Ce « DUT 180 » aboutirait de facto à la suppression du DUT en deux ans avec ses 44 spécialités, diplômes professionnels produits des négociations dans les branches entre les interlocuteurs sociaux, avec des programmes nationaux fixés par des arrêtés nationaux, et comme tels reconnus dans les conventions collectives.

Cette reconnaissance constitue un acquis déterminant pour les salariés titulaires de ces diplômes, en termes d'embauche comme de salaire.

La qualité de ce diplôme, unanimement reconnue, assure à ses titulaires la possibilité d'une insertion immédiate sur le marché du travail, avec des salaires définis dans les Conventions collectives. Il permet également à ceux qui le souhaitent de poursuivre avec succès des études jusqu'au niveau bac +3 et bac + 5.

Force Ouvrière demande le maintien des DUT fondés sur les arrêtés actuels en deux ans.

Paris, le 19 février 2019

Contact :

Nathalie HOMAND

Secrétaire confédérale

Secteur de l'Economie et du Service public

nhomand@force-ouvriere.fr

01.40.52.84.45

Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE

141 avenue du Maine – 75680 PARIS CEDEX 14 - Tel : 01 40 52 82 00

Siret : 784 578 247 00040 – Code APE 9420Z